



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

transports fluviaux

Question écrite n° 51620

Texte de la question

M. Armand Jung attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la question du renouveau du transport fluvial. Au-delà de la volonté de mener à bien la restauration et la modernisation du réseau, le regain d'intérêt à l'égard du transport fluvial a été rendu possible du fait de la croissance mais aussi du fait de la confiance retrouvée dans le transport fluvial, de la part des transporteurs et de beaucoup de chargeurs. Il est aussi le fruit d'une démarche volontariste de tous les acteurs professionnels marquée par des années d'efforts de promotion de l'offre commerciale de ce mode de transports et d'amélioration de l'entretien et de l'exploitation des infrastructures. Voies navigables de France a ainsi travaillé aux côtés des chefs d'entreprise en faveur de l'utilisation de la voie d'eau comme mode d'acheminement des marchandises. Mais pour pouvoir progresser, il faut aussi faciliter la mise en place de politiques publiques visant l'harmonie et la complémentarité des modes de transport, d'autant plus que le transport fluvial dispose d'un atout majeur, sa fiabilité. En effet, une politique ambitieuse doit viser à rééquilibrer l'offre de transport au profit des modes alternatifs à la route, avec une traduction concrète dans les contrats de plan Etat-régions et dans le projet de schéma de services collectifs de transport de marchandises, à l'horizon 2020. En conséquence, il lui demande quelle politique de transport fluvial de marchandises il compte promouvoir, notamment au niveau de l'entretien, de l'exploitation et du développement des infrastructures et par rapport aux enjeux de développement durable.

Texte de la réponse

Pour stopper la dégradation progressive du réseau de voies navigables, la première priorité du Gouvernement consistait à engager un effort soutenu et durable de fiabilisation et de modernisation. La dotation du fonds d'investissement des transports terrestres et des voies navigables affectée aux voies navigables a ainsi augmenté de 43 % depuis 1997, passant de 350 millions de francs à 500 millions de francs en 2000. Les crédits qui sont désormais inscrits dans le budget général devraient passer à 550 millions de francs en 2001. Cet effort sera intensifié dans les années à venir, l'Etat ayant d'ores et déjà prévu sur la période 2000-2006 près de deux milliards de francs de crédits pour contractualiser, avec l'ensemble des régions concernées par la restauration et l'aménagement du réseau existant de voies navigables, un programme de plus de quatre milliards et demi de francs, soit cinq fois plus que sur la période 1994-1999. Le réseau le plus utile au transport de marchandise sera ainsi modernisé dans un délai d'une dizaine d'années avec l'objectif de doubler le trafic à cette échéance. Cette politique ambitieuse en matière d'infrastructure s'inscrit dans un effort à plus long terme pour garantir le bon fonctionnement des ouvrages et un niveau de service adapté aux besoins des usagers. C'est pourquoi un schéma directeur d'exploitation des voies navigables est en préparation, servant de référence à des schémas d'exploitation au niveau de chaque bassin. Il clarifiera les orientations stratégiques en termes de niveaux de service pour chacune des fonctions de la voie d'eau. Enfin, le développement du réseau constitue l'autre objectif majeur du Gouvernement. Ainsi, s'agissant du projet Seine-Nord, le principe d'un aménagement progressif de la liaison nouvelle entre Compiègne et le canal Dunkerque-Escaut va être inscrit dans le schéma de services de transport de marchandise, et sa programmation sera étudiée en fonction des trafics attendus. L'aménagement des extrémités nord et sud de la liaison sera engagé dès la période 2000-2006 de façon à développer le

transport fluvial dans les bassins concernés et à améliorer la desserte fluviale des ports de Dunkerque, Rouen et Le Havre.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51620

Rubrique : Transports par eau

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 octobre 2000, page 5598

Réponse publiée le : 29 janvier 2001, page 674